



# Conditions particulières de vente

SOGETOBA DOUCY RÉSERVATIONS mise à jour le 15 août 2014.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont déterminées par les articles R 211-5 à R 211-13 du code du tourisme.

### 1\*\* BROCHURE

Le descriptif des programmes des séjours et les tableaux de prix contiennent l'indicateur des prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés. Les prix ne comprennent pas les dépenses à caractère personnel. Ces prix varient selon la période d'exécution du séjour et parfois selon le nombre de participants. Les prix portés dans les tableaux de prix ont été établis en fonction des conditions économiques en vigueur lors de l'établissement des tarifs. En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taxes légales (y compris la TVA) ou réglementaires, les organisateurs techniques se réservent le droit de modifier les prix de vente. Un décompte justificatif sera remis au client si l'augmentation excède 5% du prix total du séjour. Les prix ont été établis au 15/08/2014 en fonction des prix des diverses prestations de service en vigueur à cette même date. Il en résulte que toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification de prix. Pour un séjour à Doucy Réservations, nous présentons une description générale et des plans de nos appartements à titre indicatif. Toutes les photos contenues dans cette brochure sont des photos d'ambiance et non contractuelles et non liées de droits.

De même, toutes les informations concernant les activités culturelles ou sportives qui nous sont transmises par les offices de tourisme, ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

### 2\*\* CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ET D'ACCUEIL

Toutes nos résidences sont non-fumeurs.

**A\* RÉGLEMENT INTERIEUR :** Afin de faciliter la vie de vos vacances, un règlement intérieur est affiché à l'accueil. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.

#### B\* DURÉE DES SÉJOURS ARRIVÉES/DÉPARTS :

- \*\* Pour les séjours de 3 nuits et plus, les logements sont mis à disposition le 1<sup>er</sup> jour à 17h et doivent être libérés à 10h le dernier jour.
- \*\* Pour les séjours de moins de 3 nuits (hors week-ends), les logements sont mis à disposition le 1<sup>er</sup> jour à 17h et doivent être libérés avant 12 h.
- \*\* Pour les week-ends de 1 nuit (vendredi/samedi ou samedi/dimanche) ou de 2 nuits (vendredi/dimanche) : les logements sont mis à disposition à 17h le vendredi et à 12h le samedi. Ils doivent être libérés avant 12h le samedi et avant 16h le dimanche.
- \*\* Les séjours (8 jours/ 7 nuits) présentés en catalogue commencent un samedi.

Bon à savoir : en cas d'arrivée après 19h, il est impératif de prévenir l'accueil afin de pouvoir accéder à votre logement.

**C\* ÉTAT DES LIEUX :** Les logements sont entièrement équipés de vaisselle courante, couverts, literie, draps fournis. Il est possible que nous ne puissions pas procéder à la vérification - état de lieux-inventaire en votre présence. Il est rappelé que les lits en hauteur ne peuvent convenir aux enfants de moins de 6 ans.

Dans tous les cas, un état des lieux-inventaire vous sera remis à votre arrivée. A la prise de possession du logement, il est indispensable que vous en contrôliez l'exactitude ainsi que le bon fonctionnement des appareils ménagers et sanitaires. Il vous appartient de signaler tout manquement ou anomalie au responsable sur place dans les 24h suivant l'arrivée. Au jour du départ, le logement doit être rendu en bon état de propreté, l'inventaire et l'état des lieux vérifiés. Nous vous précisons que dans le cas où le logement ne serait pas rendu dans un état décent de propreté et/ou que le coin cuisine n'ait pas été rangé et/ou nettoyé, nous serons contraints de vous facturer un forfait nettoyage coin cuisine de 49€ pour les appartements de 3 à 5 lits et de 69€ pour les appartements de 6 à 10 lits. Nous vous rappelons qu'il vous est précisé dans le descriptif le nombre maximum de couchages par type, et que le logement choisi, pour des raisons de sécurité, ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans la réservation.

### 3/ PRESTATIONS EN OPTION

Les prestations en option sont indiquées sur notre site. Selon les cas, l'inscription à ces activités s'effectue :

- \*\* soit au moment de la réservation,
- \*\* soit après confirmation du séjour,
- \*\* soit sur place à l'arrivée ou durant le séjour. Leur contenu et la périodicité des activités peuvent être modifiés en fonction du nombre de participants, des dates d'ouverture et des exigences des prestataires.

#### A\* ÉQUIPEMENTS BIEN-ÊTRE ET SPA (RÉSERVÉ AUX +16 ANS ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE)

Pour une bonne hygiène et pour votre sécurité elle est soumise à une réglementation spécifique. L'accès aux équipements Bien-être et Spa se fait sur réservation. Tout manquement au respect du règlement intérieur des équipements Bien-être et Spa pourra donner lieu à l'interdiction d'accès à ces équipements. Le port du maillot est obligatoire, le port de sandales anti-glisse est fortement conseillé, les téléphones portables sont interdits.

**B\* REMONTÉES MÉCANIQUES. LOCATION DU MATÉRIEL DE SKI :** Pour les séjours à la semaine, les remontées mécaniques sont vendues en 6 jours de forfaits pour les séjours de 7 nuits d'hébergement. En effet, le forfait de remontées mécaniques commence le dimanche matin et se termine le vendredi soir. Pour les séjours supérieurs ou inférieurs à 7 jours, la règle d'utilisation des forfaits est identique au séjour de 7 nuits au prorata. Les forfaits de remontées mécaniques perdus ou non utilisés ne pourront en aucun cas être remboursés par Sogetoba Doucy Réservations. Il est recommandé au titulaire de conserver le justificatif de vente, ainsi que le numéro de série. Il vous sera demandé en cas de perte ou de vol. Il en est de même pour la location du matériel de ski. Sogetoba Doucy Réservations ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou casse du matériel de ski. Il est à noter que les forfaits des remontées mécaniques, le matériel de ski ainsi que les cours de ski sont réservés à titre nominatifs. Ainsi il est indispensable de renseigner précisément au moment de la réservation les noms, prénoms, dates de naissance et le niveau des clients associés à ces prestations. Sogetoba Doucy Réservations ne pourra être tenu responsable de tout manquement ou informations erronées de la part du client.

#### Conditions générales d'utilisations et de vente pour les distributeurs forfaits de ski

\*\* Conditions générales d'utilisation - Clients Distributeurs  
L'acquisition de forfaits, que ce soit via un intermédiaire ou en vente directe, suppose la connaissance et l'acceptation intégrale des clauses de transport ainsi que des conditions

générales d'utilisation affichées dans les points de vente et disponibles sur simple demande.

#### \*\* Conditions de vente - Clients Distributeurs

Les conditions "Clients- distributeurs" sont applicables dans le cadre d'un contrat de collaboration pour la distribution de forfaits de remontées mécaniques, le distributeur-revendeur est réputée seule entité cliente de D.S.V. S.A.S. La dégressivité des tarifs des forfaits à jours consécutifs tient compte de la prise de risques météorologiques pouvant entraîner une fermeture partielle ou totale du parc de remontées mécaniques. L'usager client d'un distributeur-revendeur ne saurait prétendre directement à une quelconque somme ou prestation compensatrice auprès du Domaine Skiable de Valmorel S.A.S. Les demandes éventuellement formulées directement par l'utilisateur au bureau des remontées mécaniques seront transmises au distributeur-revendeur pour traitement par celui-ci. En cas de réclamation émanant du Client-Distributeur, liée à la fermeture totale ou partielle du domaine à l'initiative de l'exploitant ou à l'impossibilité de liaison entre les différents domaines skiables, et sur présentation des justificatifs nécessaires, l'émission d'un dédommagement sous forme d'avoir ou de remboursement partiel ou total sera étudiée au cas par cas. Conformément aux Conditions Générales de Vente affichées en caisse, seul une interruption supérieure à une journée et concernant plus de 90 % des installations de la station de Valmorel (valeur puissance SNTF : débit de l'appareil conjugué avec la dénivellée et le type d'appareil) : données à disposition sur simple demande auprès de nos services), pourra faire l'objet d'un éventuel dédommagement au préjudice subi. Dans le cas de non-consumation partielle ou totale du forfait par le fait de l'usager client, le Domaine Skiable de Valmorel S.A.S n'est tenu à aucun dédommagement. La non-consumation du forfait par le fait du consommateur ne peut être prise en compte que dans le cadre d'une assurance adaptée, comme celle proposée en supplément auprès des caisses des remontées mécaniques.

Pour tous les autres points, ce sont les conditions générales de vente affichées dans les points de vente et disponibles sur simple demande, qui s'appliquent.

**C\* ESF -GARDERIE :** Pour les séjours à la semaine, les cours de ski sont vendus en 6 1/2 journées pour les séjours de 7 nuits d'hébergement. En effet, les cours de ski commencent le dimanche matin et se terminent le vendredi soir, soit tous les matins soit tous les après-midis. La garderie est vendue en 5 1/2 journées, elle commence le lundi matin et se termine le vendredi soir, soit tous les matins soit tous les après-midis. Les prestations non utilisées ne pourront en aucun cas être remboursées par Sogetoba Doucy Réservations. Pour leur propre sécurité, les enfants présentant des allergies alimentaires devront être pris en charge par leurs parents au moment des repas et des goûters.

**D\* ANIMAUX :** Dans les Résidences, les animaux domestiques sont acceptés, à raison d'un animal par logement maximum, moyennant un supplément par animal, par jour ou par semaine, payable lors de votre réservation ou sur place à votre arrivée (tatués, vaccinés, présentation du carnet de santé). Ils sont autorisés, tenus en laisse, dans les parties communes mais sont interdits aux abords des piscines. Les maîtres sont responsables de la bonne tenue et de la propreté liée à leurs animaux.

Nous nous réservons la possibilité de refuser et/ou expulser des animaux dangereux ou agressifs ou plus globalement perturbant le bon fonctionnement de la résidence. Les animaux réputés dangereux (notamment les chiens de catégories 1 et 2) et/ou non considérés comme des animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

**E\* PISCINE (EN ÉTÉ) :** Le règlement intérieur de la piscine est affiché dans les locaux de la piscine. Les heures d'ouverture sont affichées, la fermeture exceptionnelle pour des raisons de sécurité relève de l'autorité du maître-nageur. Le port du maillot est obligatoire. Les animaux sont interdits.

**F\* RESTAURATION :** En pension complète ou en demi-pension, le séjour commence pour le dîner et se termine après le petit déjeuner. Les enfants de moins de 3 ans ne sont pas pris en compte lors de la réservation. Toutes consommations seront réglées directement sur place. Avertissement : pour les personnes soumises à un régime alimentaire, Sogetoba Doucy Réservations ne peut garantir que les repas proposés - prévus ou de substitution - répondront à leurs contraintes.

**G\* BALADES ACCOMPAGNÉES :** Le produit "Découverte de nos Montagnes" est un programme de promenades en famille à la découverte de l'environnement. Le principe est d'animer un groupe (ou de l'accompagner) tout en permettant aux participants qui le souhaitent d'évoluer de façon autonome (points de rendez-vous, conseils d'activités...). L'accompagnateur intervient en tant que conférencier, sur des itinéraires ne comportant pas de difficulté de relief ou d'orientation et/ou le dénivelé est inférieur à 200m.

Pour la sécurité du groupe, l'accompagnateur peut en dernier moment annuler ou modifier une sortie sans que cela ne donne droit à une compensation.

### 4\*\* PRIX

**A\* LES TABLEAUX DE PRIX** sur les pages tarifs contiennent l'indication des prestations comprises dans les prix proposés. Les prix ont été établis en euros, au 15/08/2014 en fonction des conditions économiques en France et s'entendent pour les séjours en Résidence toutes taxes comprises (hors taxes de séjour) et incluent la mise à disposition du logement, charges comprises (eau, électricité, chauffage). Toute modification de ces conditions économiques (incluant une augmentation de TVA) est donc de nature à entraîner une modification de prix.

**B\* BONS PLANS :** Les offres Bons Plans sont soumises à conditions, non cumulables, non rétroactives, limitées par la disponibilité et valables sur les séjours et périodes indiquées. Seuls les codes promotionnels communiqués au moment de la réservation sont pris en compte.

**C\* LES PRESTATIONS RETENUES** au moment de la réservation sont dues dans leur intégralité. Toute prestation non consommée n'est pas remboursable.

**D\* LES TAXES DE SÉJOUR** collectées pour le compte des municipalités, ne sont pas comprises dans nos tarifs. Elles sont à régler sur place en sus.

**E\* CAUTION OU DEPOT DE GARANTIE :** À l'arrivée, une caution est demandée. Un état des lieux est prévu le jour de départ. Elle vous sera restituée après votre séjour déduction faite des frais éventuels de remplacement ou de nettoyage et/ou toutes autres prestations annexes non réalisées. Toute clé perdue sera facturée au client. Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient être causés aux installations et aménagements de la résidence. Si cette caution s'avère être insuffisante, il vous serait donc demandé de la parfaire.

Pour le départ, en cas de départ nocturne ou anticipé sans état des lieux contradictoire possible, la caution est conservée et renvoyée ultérieurement ou détruite sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. La décision d'un tel départ sans état des lieux équivaut à une acceptation de la décision de Sogetoba Doucy Réservations sur la retenue éventuelle de tout ou partie de la caution.

La caution peut être laissée sous plusieurs formes :

- \*\* un seul chèque de 349 € pour les appartements de 3 à 5 lits et de 369€ pour les appartements de 6 à 12 lits
- \*\* deux chèques d'un montant total de 300 € et de 49 ou 69€ (montant du forfait ménage), en espèces.
- \*\* en Carte Bancaire (montant idem chèque).

Une caution peut être demandée pour utilisation de certains équipements mis à disposition (jeux de société, sèche-cheveux...)

**F\* FRAIS DE DOSSIER :** Les frais de dossier sont obligatoires et à régler en totalité lors de la confirmation de la réservation.

**G\* CONDITIONS DE PAIEMENT :** 25% d'acompte sur la totalité du dossier sont versés au moment de la réservation. Le solde de la facture doit être versé au plus tard et sans rappel UN MOIS AVANT LE DÉBUT DU SÉJOUR. Les inscriptions acceptées dans le mois qui précède le début du séjour doivent être accompagnées du montant total de la réservation. Sogetoba Doucy Réservations se réserve le droit de disposer, sans avis préalable, des places des clients qui n'auraient pas versé la totalité du montant de leur séjour à l'expiration des délais demandés ; il sera alors fait application des conditions générales d'annulation correspondantes. En cas de dépassement des dates de versement prévues, des frais de recouvrement seront facturés sur la base de 45 euros minimum par dossier de séjour.

**H\* ANCV / CHEQUES VACANCES :** Les séjours Sogetoba Doucy Réservations sont agréés pour accepter les chèques vacances. L'envoi des chèques vacances ANCV doit obligatoirement être réalisé par courrier recommandé avec accusé de réception à, Sogetoba Doucy Réservations Imm. Le Beauregard 73260 DOUCY. Sogetoba Doucy Réservations dégage toute responsabilité en cas d'envoi de chèques vacances ANCV en envoi normal.

**I\* RÉCLAMATIONS :** Afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du séjour ou du voyage et conformément à l'article 5 alinéa 4 de la Directive Européenne 90-314 du 13/06/1990 : "toute défaillance dans l'exécution du contrat constaté par le consommateur doit être signalée le plus tôt possible", le client doit formuler sans délai sa réclamation sur place auprès du responsable de l'hébergement, de l'accompagnateur ou du représentant local et/ou obtenir de leur part une attestation de prestation non fournie-. A défaut, nous ne pouvons garantir l'issue favorable du litige formulé au retour. Si un litige n'a pu être réglé sur place, la réclamation devra être adressée à Sogetoba Doucy Réservations Imm. Le Beauregard 73260 DOUCY accompagnée de toutes les pièces justificatives originales, par lettre recommandée dès le retour du client. Dans la mesure où le contrat de vente signé est individuel, toute réclamation doit être individuelle et non pas collective et ceci dans un délai maximum de huit jours suivant la date de fin de prestations. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête auprès des prestataires.

**J\* FRAIS D'ANNULATION :** Les arrivées tardives ou départs anticipés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Au aucun cas, la Sogetoba Doucy Réservations ne serait être tenue responsable de difficultés consécutives aux conditions météorologiques (tempête de neige, arrêt de remontées mécaniques ou l'inverse manque de neige...) ou de mouvements sociaux et événements graves. Aucun remboursement n'interviendra pour annulation de séjour ou non-utilisation des prestations à la suite de ces cas de force majeure.

Par annulation sort entendues : l'annulation pure et simple du séjour ou toute modification portant sur une baisse d'effectif ou du nombre d'appartements loués selon les motifs suivants :

- \*\* Accident ou décès : du remplaçant professionnel ; du bénéficiaire ; du conjoint de droit ou de fait ; et de tout membre de la famille proche (parents, enfants, frères, gendres, belles-sœurs, beaux-pères, ...)
- \*\* Contre-indication médicale importante survenant après la date de souscription du contrat
- \*\* Convocation obligatoire et importante (greffe, examen, justice...) dont la date n'était pas connue à la souscription
- \*\* Refus ou modification des congés par l'employeur (salariés de plus d'un an)
- \*\* Mutation professionnelle dont la date n'était pas connue à la souscription
- \*\* Licenciement économique dont la procédure n'était pas engagée lors de la procédure
- \*\* Annulation pour un motif garanti d'au moins une personne inscrite sur ledit contrat

Les frais d'annulation seront toujours ceux mentionnés selon le barème ci-dessous pour tous les produits.  
\*\* Annulation survenue entre 45 et 30 jours avant le début du séjour: retenue de 75% du prix du dossier  
\*\* Annulation survenue moins de 30 jours avant le début du séjour : retenue de 100% du prix du dossier  
\*\* Annulation survenue la veille du séjour et non présentation à l'arrivée, interruption du séjour retour anticipé : retenue de 100% du prix du dossier.

Nous vous proposons également une assurance annulation de voyages et/ou de séjour (30€ minimum ou 4.5% du montant hébergement). Les séjours annulés seront remboursés à l'exception des frais de dossiers et du montant de l'assurance annulation.

#### K\* QUE FAIRE SI VOUS ÊTES CONTRAINT D'ANNULER VOTRE SÉJOUR ?

Vous, ou un membre de la famille, devez avertir Sogetoba Doucy Réservations par courrier recommandé de votre annulation dès la survenance de l'événement garanti empêchant votre départ.

**L\* RESPONSABILITÉ - ASSURANCE :** Sogetoba Doucy Réservations a souscrit un contrat de Responsabilité Civile. Cependant, il est recommandé aux vacanciers d'être assurés personnellement en matière de responsabilité civile. En cas de perte, de vol d'objets personnels ou de dégâts causés aux tiers dans les établissements de séjour, la responsabilité de Sogetoba Doucy Réservations ne peut être engagée au-delà des dispositions légales.

En application des articles L125-5 et R125-26 du code de l'environnement, l'état des risques naturels et technologiques sont disponibles auprès de nos services.

**M\* DROIT DE RETRACTATION :** Nous attirons votre attention sur le fait que les activités liées à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours à une date déterminée ou à une période spécifique ne sont pas soumises au délai de rétractation de 14 jours applicable à la vente à distance.

**N\* INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :** Conformément à la loi n°78 du 6/01/1978, le client dispose, en écrivant à Sogetoba Doucy Réservations Imm. Le Beauregard 73260 DOUCY d'un droit d'accès individuel et de rectification des données nominatives qui le concernent et que nous sommes amenés à recueillir pour le traitement de son dossier. Les données demeurent à usage interne de la société.